

Advicenne et SPA annoncent un accord exclusif de distribution pour la commercialisation de Sibnaya[®] en Italie, Espagne et Portugal

- *Sibnaya[®] sera désormais distribué dans quatre des cinq principaux marchés européens*
- *Expansion significative des opportunités commerciales pour Sibnaya[®] (citrate de potassium/bicarbonate de potassium)*

Paris (France), Milan (Italie), le 14 février 2023, à 7h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui qu'elle a conclu un partenariat de distribution exclusive avec l'italien SPA Società Prodotti Antibiotici, (« SPA ») pour la commercialisation de Sibnaya[®] (une combinaison à dose fixe de citrate de potassium et de bicarbonate de potassium) en Italie, en Espagne et au Portugal.

Selon les termes de l'accord, SPA se voit accorder les droits exclusifs de commercialisation de Sibnaya[®] dans son indication thérapeutique actuelle et dans de nouvelles indications potentielles, dans des territoires couvrant le sud de l'Europe. SPA sera responsable de la conduite des négociations de prix et de remboursement avec les instances réglementaires locales, ainsi que des activités marketing et commerciales. Advicenne reste le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de Sibnaya[®]. En contrepartie, Advicenne recevra le produit de la vente de Sibnaya[®] sous la forme d'un prix de transfert et de redevances pour un montant combiné significativement supérieur à 50% des ventes futures.

En plus des contrats déjà signés par Advicenne, SPA constitue un partenaire local fort permettant d'étendre l'accès à Sibnaya[®] aussi largement que possible. Advicenne est désormais commercialement présent, directement ou indirectement, dans les pays ou zones géographiques suivants : France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Portugal, Benelux, Europe Centrale et de l'Est, pays nordiques, pays baltes et Moyen-Orient ; et permet d'améliorer significativement l'accès au soin des patients et les ventes au cours de l'année 2023.

Stefano Lombardi, directeur général de SPA, a déclaré : « *Nous sommes fiers de nous associer à Advicenne et d'apporter aux patients l'approche innovante de Sibnaya[®] pour le traitement de leurs maladies rares et d'améliorer leur qualité de vie. Le développement de Sibnaya[®] en Italie, en Espagne et au Portugal, sera l'un des joyaux des projets de la stratégie de croissance de notre business unit maladies rares.* »

Didier Laurens, directeur général d'Advicenne, a commenté : « *Nous sommes ravis de la signature de cet accord avec SPA. Advicenne va bénéficier de la forte présence locale de ce nouveau partenaire, de son expertise et de la connaissance historique de Sibnaya[®]. Cet accord fait date car il va permettre d'étendre le développement de Sibnaya[®] en Europe pour le bénéfice des patients, des familles et des soignants.* »

A PROPOS DE SPA

SPA Società Prodotti Antibiotici est une société pharmaceutique privée spécialisée fondée en 1947. L'importance historique de la marque est d'avoir été l'une des premières à avoir fabriqué et distribué la pénicilline et d'autres anti-infectieux en Italie après la Seconde Guerre mondiale, avec le partenariat direct de Sir A. Fleming.

Propriété de la troisième génération du fondateur, la famille Ferrari-Matta, les domaines thérapeutiques des produits SPA sont aujourd'hui l'ostéoarticulaire, le cardiométabolique, l'urologie, la néphrologie et la gastroentérologie. La stratégie de croissance de SPA s'appuie sur les trois Business Units stratégiques : SPA Farma (médicaments éthiques, OTC, dispositifs médicaux), SPA Rare Diseases, et BioSPA (diagnostics in vitro).

Le siège social est à Milan, avec des sociétés affiliées SPA Farma Ibérica S.L. à Barcelone, en Espagne, et Prospa Laboratoriòs Farmaceuticos S.A. à Lisbonne, au Portugal. **Pour plus d'informations :** <https://spafarma.com>

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email : investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations
Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email : advicenne@ulyse-communication.com

SPA Società Prodotti Antibiotici

Stefano Lombardi, Président Directeur Général
+39 (0) 2 89139 1
Email : presidenza@spafarma.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2022. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.